

Le Parlement des Enfants de la Fédération Wallonie-Bruxelles

1^{ère} session 2015-2016

EFC Redemont – Rue Denuit 21 à 7100 Haine Saint-Paul (Hainaut)

Marraine : Olga ZRIHEN

Classe de 6^{ème} année primaire - Titulaire : Pascale HECKMANS

Directrice : Christine COPPIN.

PROPOSITION DE DÉCRET

relatif au « Bien vivre ensemble à l'école »

Développements.

N'étant pas confrontés à d'importants problèmes d'entente, d'entraide, de tolérance, d'intégration, de sécurité au sein de notre école, les élèves de 6^{ème} année ont surtout axé le débat sur les difficultés qu'ils pourraient rencontrer non seulement au sein de leur école actuelle et future mais aussi à l'extérieur avec leur entourage social et familial.

Les enfants, pour la plupart de jeunes adolescents, sont de plus en plus conscients qu'ils ont un rôle de moins en moins spectateur et de plus en plus acteur. Ils sont capables d'esprit critique et se sentent démunis face à certains problèmes et dangers de la vie en général. Ils souhaiteraient pouvoir y faire face avec plus d'aisance.

Ils ont émis le souhait d'un cours supplémentaire et **obligatoire** donné par une personne extérieure ; une personne de confiance et polyvalente qui les aiderait à « affronter » les principaux soucis susceptibles de se dresser sur leur route.

Ce cours serait un **Cours de Soutien, d'aide et de Guidance** face à leurs principales craintes générales et/ou individuelles :

Ils souhaiteraient ...

- ... pouvoir gérer les premiers soins à prodiguer à un blessé ou à une personne ayant perdu connaissance (Une petite fille de la classe vivant seule avec sa maman s'est trouvée confrontée à ce problème : perte de connaissance de la maman dans la salle de bain pendant la nuit !)
- ... être mieux informés des dangers de l'Internet et des réseaux sociaux.
- ... recevoir les bases du langage des signes pour les malentendants et des notions de braille pour les malvoyants.
- ... être mieux guidés pour le choix de leurs études et de leur futur métier.
- ... faire face à la violence physique et/ou verbale, au harcèlement, au rejet.
- ... mieux comprendre l'Actualité.

PROPOSITION DE DÉCRET

relatif au « Bien vivre ensemble à l'école »

Chapitre 1^{er} – Du champ d'application.

Article 1^{er}

Les dispositions du présent décret s'appliquent à tous les établissements de l'enseignement primaire fondamental et secondaire, ainsi qu'à tous les établissements de l'enseignement spécialisé organisés ou subventionnés par la fédération Wallonie-Bruxelles.

Chapitre 2 – Du Cours de Soutien, d'Aide et de Guidance.

Article 2

Dans les établissements scolaires visés à l'article 1^{er}, il est dispensé un cours obligatoire de soutien, d'aide et de guidance destiné à améliorer et/ou entretenir les relations du « Bien vivre ensemble ! », aussi bien en dedans qu'en dehors de l'école.

Chapitre 3 – De l'organisation du Cours de Soutien, d'Aide et Guidance.

Article 3

Le cours de Soutien, d'Aide et de Guidance comporte différents modules de formation, d'informations, d'ateliers collectifs à répartir selon le niveau et les besoins des élèves. Il appartient aux Pouvoirs Organisateurs d'organiser la répartition de ces modules entre les différents établissements.

Les différents modules sont dispensés par une personne ayant reçu une formation psycho-pédagogique.

Chapitre 4 – Du contenu du Cours de Soutien, d'Aide et Guidance.

Article 4

Les contenus des différents modules du Cours de Soutien, d'Aide et de Guidance sont principalement axés sur :

- les premiers soins et/ou interventions en cas d'urgence ;
- la sensibilisation aux éventuels dangers de l'Internet et des réseaux sociaux ;
- la prévention contre toute forme de nuisance (violence physique et /ou verbale, harcèlement, rejet) ;
- la guidance pour le choix des études et d'un métier ;
- l'initiation à d'autres formes d'expression que l'expression orale : la gestuelle, le braille, ... afin d'améliorer la communication entre tous les individus ;
- l'explication et la compréhension des faits importants de l'Actualité.

Article 5

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles détermine, en concertations, la répartition horaire et la fréquence des différents modules du Cours de Soutien, d'Aide et de Guidance.